



**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE
TENUE À SAINT-APOLLINAIRE LE 10 AVRIL 2019 À 19 H 30**

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

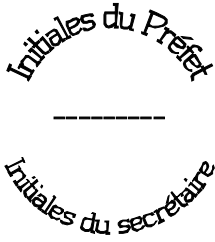
MUNICIPALITÉS

MAIRES

Dosquet	Yvan Charest
Laurier-Station	Pierrette Trépanier
Leclercville	Marcel Richard
Lotbinière	Jean Bergeron
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	Annie Thériault
Saint-Agapit	Yves Gingras
Saint-Antoine-de-Tilly	Christian Richard
Saint-Apollinaire	Bernard Ouellet
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Gilbert Breton
Sainte-Croix	Jacques Gauthier
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Denise Poulin
Saint-Flavien	Normand Côté
Saint-Gilles	Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly	Bernard Fortier
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Nicole Viel Noonan
Saint-Sylvestre	Mario Grenier
Val-Alain	Daniel Turcotte
SECRÉTAIRE :	Stéphane Bergeron

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 avril 2019

Page - 1 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Ordre du jour

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Rencontre avec Madame Alexandra Gendreau-Martineau, présidente et copropriétaire de la Ferme pédagogique Marichel (accompagnée de Madame Isabelle Lecours, députée Lotbinière-Frontenac) –Présentation des camps et demande d'aide financière**
4. **Rencontre avec Monsieur Vincent Drouin Landry, Chargé de projet, CRECA – projet embarque Chaudière-Appalaches;**
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 13 mars 2019;
6. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 27 mars 2019;
7. Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion du 8 mars 2019
8. Affaires courantes
 - a) FDT – Suivi;
 - b) Entente sectorielle développement économique
 - c) Acceptation des mauvaises créances 2018 en ce qui concerne le fonds FLI
 - d) États financiers au 31 décembre 2018 audités pour le CLD de Lotbinière;
 - e) Acceptation des nominations d'administrateurs du conseil d'administration du CLD de Lotbinière
 - f) Rapport annuel 2018 du CLD de Lotbinière ;
 - g) Résultats du sondage manufacturier ;
 - h) Dépôt d'une demande d'aide financière au MIDI – Programme mobilisation diversité (PMD) ;
 - i) Dotation ;
 - a. Inspecteur en évaluation foncière ;
 - b. Percepteur/trice et commis de bureau à la cour municipale commune ;
 - j) Rapport d'inspection des carrières/sablières pour 2018;
 - k) Rapport annuel 2018- Sécurité incendie;
 - l) Rapport annuel 2018 – LET de Saint-Flavien;
 - m) Appel d'offres services professionnels – Cliniques d'architecture CAPCHA-FARR;
 - n) Service de vidange des installations septiques;
 - a. Calendrier 2019;
 - b. Acquisition logiciel de gestion;
 - o) Suivi demande des demandes d'aides financières;
 - a. Bonification de l'entente culturelle – suivez l'étoile –Stratégie Maritime;
 - b. Sentier Transcanadien;
 - c. Priorité bioalimentaire volet 2 MAPAQ;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 avril 2019

Page - 2 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- d. Beati-patrimoine religieux;
- e. MADA;
- f. SUMI-Formation et affichage – sécurité hors route
- p) Aide financière – Cannabis;
- q) Rapport des comités;

9. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

10. Aménagement du territoire et développement local

- a) Analyse de conformité ;
- b) Désapprobation et non-conformité du règlement 590-2018 de Sainte-Croix
- c) Dépôt du rapport annuel 2018 des constructions résidentielles en milieu agricole

11. Correspondances, présentation du résumé

12. Comptabilité, comptes à payer –

- a) Présentation des comptes
- b) Liste des chèques
- c) Liste des engagements

13. Affaires nouvelles

- a) Urgence Climatique - déclaration citoyenne;
- b) Signature de l'entente par la MRC - PMSC;
- c) Discussion secrétaire volante;

14. Revue de presse

15. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

16. Levée de l'assemblée

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

102-04-2019

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

RENCONTRE AVEC MADAME ALEXANDRA GENDREAU-MARTINEAU, PRÉSIDENTE ET COPROPRIÉTAIRE DE LA FERME PÉDAGOGIQUE MARICHEL (ACCOMPAGNÉE DE MADAME ISABELLE LECOURS, DÉPUTÉE LOTBINIÈRE-FRONTENAC) – PRÉSENTATION DES CAMPS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Madame Alexandra Gendreau-Martineau profite de sa présence pour parler de son projet. La Ferme pédagogique Marichel offre, dans un milieu agricole et fertile en valeurs humaines, des camps de vacances, des classes-ferme et des séjours familiaux qui permettent aux jeunes et aux adultes de découvrir et d'apprécier le milieu agricole et la vie rurale, de prendre conscience du lien qui relie la terre et la qualité des aliments, de développer des habitudes de vie saines et respectueuses de l'environnement et un sens des responsabilités envers notre planète.

Madame Isabelle Lecours vient présenter l'appui qu'elle donne à la ferme en venant payer l'équivalent des frais d'inscription de 8 enfants. Cette initiative viendrait permettre à 8 enfants moins bien nantis de participer au camp de vacances à l'été 2019. Elle profite de l'occasion pour inviter le conseil de la MRC à contribuer également au projet et indique que la MRC des Appalaches devrait également appuyer l'initiative.

RENCONTRE

RENCONTRE AVEC MONSIEUR VINCENT DROUIN LANDRY, CHARGÉ DE PROJET, CRECA – PROJET EMBARQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Monsieur Vincent Drouin Landry vient présenter le projet embarque Chaudière-Appalaches qui consiste à déployer et identifier des stationnements incitatifs sur tout le territoire de Chaudière-Appalaches. Cette présentation s'est déroulée en partie via la plateforme web Embarque Lanaudière afin d'illustrer à quoi pourrait ressembler la future plateforme web Embarque Chaudière-Appalaches. Monsieur Drouin Landry en profite pour demander aux municipalités des sites d'intérêt pour la localisation de deux stationnements incitatifs en Lotbinière.

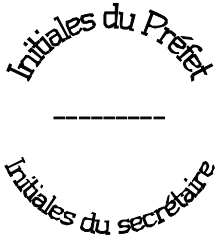
103-04-2019

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 13 MARS 2019

Il est proposé par Monsieur Denis Don, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 13 mars 2019.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 avril 2019

Page - 4 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

104-04-2019

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 MARS 2019

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 27 mars 2019.

105-04-2019

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE COGESTION DU 8 MARS 2019

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion du 8 mars 2019.

106-04-2019

RADIATION DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES 2018

Attendu que la MRC de Lotbinière a délégué le CLD de Lotbinière quant à la gestion des Fonds FLI;

Attendu que les Fonds FLI n'apparaissent plus dans les états financiers du CLD de Lotbinière depuis le 20 avril 2015;

Attendu que le CLD de Lotbinière assure la gestion des Fonds FLI au nom de la MRC de Lotbinière;

Attendu que les mauvaises créances 2018 doivent être approuvées par le conseil d'administration du CLD de Lotbinière afin d'être ensuite approuvées par le Conseil des maires de la MRC de Lotbinière;

Attendu que le conseil d'administration du CLD de Lotbinière a déjà radié la créance concernée par cette présente radiation par la résolution 2019-03-058;

Attendu que les mauvaises créances 2018 se résument par :

Fonds local d'investissement (FLI)

Radiation de prêt # 1	4 755.22 \$
Provision pour mauvaise créance	0 \$
Total pour le FLI	4 755.22 \$

Attendu les recommandations du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'accepter de radier les mauvaises créances 2018 pour le Fonds FLI totalisant un montant de 4 755.22 \$.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 avril 2019

Page - 5 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

107-04-2019

ACCEPTATION DES NOMINATIONS AU CA DU CLD DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'accepter les nominations des représentants désignés suivantes pour représenter les différents collèges électoraux sur le conseil d'administration du CLD de Lotbinière :

Collèges électoraux	Représentants
Travailleurs/Travailleuses et syndicats	M. Pierre-Luc Daigle
Commerces et services	Mme Mélanie Vaillancourt
Jeunes	Mme Karine Bouffard
Coopératif	Mme Caroline Laliberté
Études supérieures	M. Robert Rousseau

108-04-2019

PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ

Attendu que le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion offre la possibilité de convenir de nouvelles conventions d'aides financières pour le programme Mobilisation-Diversité ;

Attendu que les municipalités sont sollicitées pour l'accueil et l'intégration de personnes immigrantes sur le territoire de la MRC ;

Attendu qu'un diagnostic a été réalisé en 2018 par le Carrefour Jeunesse Emploi de Lotbinière ;

Attendu que les problématiques ressorties dans ce diagnostic sont notamment les suivantes : la pénurie de main-d'œuvre, l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes dans la communauté.

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté sa planification stratégique 2019-2022 ;

Attendu que la pénurie de main-d'œuvre est ressortie comme une priorité stratégique pour la période 2019-2022 ;

Attendu que le projet proposé par le Carrefour Jeunesse Emploi de Lotbinière et la MRC de Lotbinière vise entre autres à mobiliser par la création des cellules de parrainages dans les municipalités, à sensibiliser par la formation des acteurs du milieu et des personnes immigrantes, à concerter par la création d'un comité de concertation régionale sur l'immigration ; à préparer les milieux par la mise en place d'un poste d'agent de liaison pour ce projet ; et à attirer grâce à des ambassadeurs de Lotbinière à Montréal ;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu de :

- D'appuyer le projet du Carrefour Jeunesse Emploi dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 avril 2019

Page - 6 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- D'autoriser Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, à signer tout document relatif à la demande d'aide financière et de la convention d'aide financière éventuelle avec le Ministère.

109-04-2019

EMBAUCHE DE MADAME CATHERINE CARON-DUFOUR – INSPECTRICE EN ÉVALUATION

Attendu la résolution no. 024-01-2019 autorisant la cédule d'affichage de ce poste;

Attendu le processus de sélection, les entrevues réalisées le 18 mars 2019 et la recommandation unanime du comité de sélection;

Attendu les recommandations du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de recommander au conseil de la MRC de Lotbinière l'embauche de **Madame Catherine Caron-Dufour** à titre d'employée régulière au poste d'inspectrice en évaluation foncière classe 6, échelon 3.

110-04-2019

EMBAUCHE DE MADAME VÉRONIQUE GUIMONT – AGENTE DE BUREAU ET PERCEPTRICE DES AMENDES À LA COUR MUNICIPALE

Attendu la résolution no. 074-03-2019 autorisant la cédule d'affichage de ce poste;

Attendu le processus de sélection et les entrevues réalisées le 3 avril 2019 et la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Madame Nicole Viel Noonan, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu de procéder à l'embauche de **Madame Véronique Guimont** à titre d'employée régulière au poste d'agente de bureau et de perceptrice des amendes classe 5 échelon, 3.

111-04-2019

RAPPORT D'INSPECTION CARRIÈRES/SABLIÈRES 2018

Attendu le rapport préparé par le service technique de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé Monsieur Denis Dion et résolu d'adopter le rapport d'inspection des carrières/sablières 2018.

112-04-2019

RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE 2018

Attendu la réception du rapport annuel 2018 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 avril 2019

Page - 7 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le rapport a été présenté au Conseil de la MRC de Lotbinière;

Attendu que ledit rapport doit être adopté par résolution du Conseil de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'adopter le rapport annuel 2018 en sécurité incendie de la MRC et d'autoriser le coordonnateur en sécurité incendie à en faire le dépôt auprès des autorités gouvernementales, tel que prévu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur.

113-04-2019

APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS –CAPCHA

Attendu que la MRC de Lotbinière a déposé un projet triennal régional de Clinique d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches (CAPCHA) au nom de 8 MRC de la Chaudière-Appalaches dans le cadre de l'appel de projets au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) en octobre 2017 (303-10-2017) en étant mandatée comme gestionnaire régionale du projet;

Attendu que le projet triennal a été retenu par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et soutenu avec une contribution totale de trois cent dix-neuf mille cent soixante-huit dollars (319 168 \$) pour les années financières 2019-2021;

Attendu que l'avenant de la convention d'aide financière a été signé le 20 mars 2019 par un représentant du sous-ministre adjoint aux territoires, permettant ainsi à la MRC de Lotbinière d'engager des dépenses pour la mise en oeuvre du projet;

Attendu que la principale dépense consistera en un mandat donné à une firme externe d'architecte conseil spécialisée en patrimoine dont les coûts du mandat nécessitent d'aller en appel d'offres public;

Attendu qu'un calendrier de travail a été présenté;

Il est proposé par Madame Nicole Viel Noonan, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de lancer le processus d'appel d'offres public pour services professionnels pour trouver une firme d'architecte spécialisée en patrimoine au nom des 8 MRC de Chaudière-Appalaches participantes au projet CAPCHA.

114-04-2019

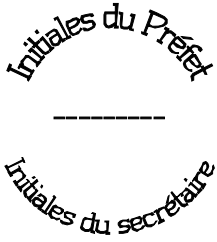
ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION POUR LE SERVICE DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Attendu que dans le cadre du contrat de gestion du service de vidange des installations septiques avec l'OBV du Chêne un logiciel de gestion est fourni par la MRC de Lotbinière;

Attendu qu'au cours des dernières années, le logiciel Accès-territoire de la firme PG Système ne répondait pas adéquatement aux attentes de la MRC de Lotbinière;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 avril 2019

Page - 8 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu l'accroissement du nombre de fosse septique desservi par le service;

Attendu que les techniciennes de l'OBV consacrent une grande partie de leur temps dans la gestion et compilation des données et que la méthode actuelle n'est pas efficace;

Attendu que l'introduction d'un nouveau logiciel pourrait rendre le suivi du contrat et la compilation des données plus efficaces et ainsi réduire les heures allouées à ces tâches;

Attendu que l'évaluation des différents fournisseurs présentée par l'OBV, démontre que le scénario le plus avantageux est la location du logiciel Progression Live, pour un montant de 2500 \$ (plus taxes) pour l'acquisition et la mise en service du logiciel et d'une tarification mensuelle de 180 \$ (plus taxes) pour l'exploitation du logiciel;

Attendu que ce type de logiciel nécessite l'acquisition de tablettes électroniques avec un forfait de données cellulaires, afin de permettre le suivi de la progression en direct des vidanges;

Attendu la résolution favorable du comité de cogestion sur l'enfouissement;

Il est proposé par Madame Denise Poulin appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu de recommander au conseil de la MRC de Lotbinière de procéder à la location du logiciel Progression Live pour un montant total de 4660 \$ (plus taxes) et à négocier l'acquisition de trois tablettes électroniques et un forfait de données mobiles auprès de Telus.

Payable avec les surplus attribuables au service de vidange des installations septiques

115-04-2019

AUTORISATION D'ENGAGEMENT POUR L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER

Attendu le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

Attendu le montant de 205 000 \$ accordé à la MRC de Lotbinière pour ledit programme;

Attendu qu'un montant de 50 000 \$ est prévu au volet 3 de cette aide financière pour de la formation en lien avec l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier et que de ce montant il reste 39 310 \$ disponible;

Attendu qu'un montant de 40 000 \$ est prévu au volet 3 de cette aide financière pour de la signalisation en lien avec l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

Attendu que la MRC de Lotbinière est désireuse de profiter au maximum de cette aide financière;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 avril 2019

Page - 9 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC de Lotbinière devra assumer une partie des taxes non remboursable d'un montant équivalent à 5% du montant total correspondant à 3 965.50 \$;

Attendu les recommandations du comité administratif;

Il est proposé par Madame Nicole Viel Noonan, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'autoriser les dépenses pour utiliser en totalité l'aide financière accordée pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier pour le volet 3 concernant les projets spéciaux en formation et en signalisation pour un montant maximal de 79 310 \$.

116-04-2019

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme				
Assemblée du conseil du 10 avril 2019				
Municipalités	Adoption	Type	No du règl.	No du certificat
Saint-Flavien	11-03-2019	Zonage	03-2019	2019-19
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	11-03-2019	Plan d'urbanisme	231-2019	2019-20
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	11-03-2019	Zonage	232-2019	2019-21
Saint-Apollinaire	01-04-2019	Zonage	857-2019	2019-22
Saint-Apollinaire	01-04-2019	Zonage	858-2019	2019-23
Saint-Édouard-de-Lotbinière	01-04-2019	Zonage	2018-001	2019-28
Saint-Édouard-de-Lotbinière	01-04-2019	Zonage	2018-002	2019-29
Saint-Édouard-de-Lotbinière	01-04-2019	Zonage	2018-007	2019-30
Leclercville	11-03-2019	Plan d'urbanisme	2019-150	2019-31
Leclercville	11-03-2019	Zonage	2019-151	2019-32
Leclercville	11-03-2019	Lotissement	2019-152	2019-33
Leclercville	11-03-2019	Construction	2019-153	2019-34
Leclercville	11-03-2019	Permis et certificats	2019-154	2019-35

117-04-2019

NON CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 590-2018, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 389-2007 DE SAINTE-CROIX, CONCERNANT LA DÉFINITION DE RUE PRIVÉE

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) le 9 février 2005 par le règlement 172-2005 et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 avril 2019

Page - 10 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que les articles 109.7 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipulent que le conseil de la MRC approuve les règlements d'urbanisme des municipalités locales, en regard de la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), ou les désapprouve dans le cas contraire;

Attendu que le Conseil de la MRC de Lotbinière a reçu le 9 novembre 2018 de la municipalité de Sainte-Croix, son règlement 590-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 389-2007;

Attendu que ledit règlement, après étude et analyse par le service de l'aménagement du territoire et du développement régional, se révèle non conforme au 4^e paragraphe, du 1^{er} alinéa, de l'article 2.2 du document complémentaire du SADR, concernant l'obligation d'être adjacent à une rue publique ou privée conforme aux exigences du règlement de lotissement, en permettant qu'une rue privée puisse ne pas être cadastrée (reconnaître comme rues privées, les servitudes de passage apparaissant sur actes notariés);

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu de désapprouver le règlement numéro 590-2018 de la municipalité de Sainte-Croix et de le déclarer non conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé.

118-04-2019

RAPPORT ANNUEL 2018 (ARTICLE 59, LPTAAQ)

Attendu que la décision 353228 de la CPTAQ concernant l'article 59 est conditionnelle au dépôt d'un rapport annuel des constructions résidentielles érigées en zone agricole en vertu des volets 1 et 2;

Attendu que ce rapport, en plus d'être déposé à la CPTAQ, doit aussi être remis à la fédération de l'UPA de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Marcel Richard, et résolu, d'autoriser le dépôt tel que présenté, du rapport annuel 2018 sur l'article 59, auprès de la CPTAQ et de la fédération de l'UPA de Lotbinière.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 avril 2019

Page - 11 -



119-04-2019

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2019

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	24 437.40 \$
Dépôts directs à faire	355 757.43 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	82 367.12 \$
Total des paiements :	462 561.95 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	145 748.20 \$
Inclus également:	
Versement au CLD 31 mars	244 383.00 \$

120-04-2019

DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE

Attendu que le lors de son assemblée régulière du 13 mars dernier, le conseil de la MRC de Lotbinière a été sollicité par un regroupement citoyen afin de se joindre au mouvement en cours sur l'état d'urgence climatique ;

Attendu que le conseil de la MRC a pris connaissance de la Déclaration d'urgence climatique (DUC) ;

Attendu que le conseil de la MRC de Lotbinière est conscient de la problématique changements climatiques ;

Attendu que le conseil de la MRC a adopté une planification stratégique 2019-2022 qui est basée sur le principe de développement durable ;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de mandater le Comité Consultatif en Environnement de la MRC de Lotbinière à proposer au conseil de la MRC sa propre déclaration sur les changements climatiques reflétant les réalités du territoire de la MRC de Lotbinière.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 avril 2019

Page - 12 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

121-04-2019

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SEIGNEURIE – SENTIER DES TROIS-FOURCHES PHASE 2 : FRAIS RELATIFS AUX AUTORISATIONS ET CARACTÉRISATIONS ASSOCIÉES

Attendu le développement de la phase 2 du sentier des Trois-Fourches nécessite l'autorisation préalable de certains ministères et organismes ;

Attendu les frais exigibles relativement aux autorisations nécessaires ainsi qu'aux besoins de caractérisation du site qui se déclinent comme suit :

Autorisation/caractérisation	Frais
Commission de protection du territoire agricole Autorisation (Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles)	303 \$
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Pemis (Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune)	2 502 \$
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Certificat d'autorisation (Loi sur la qualité de l'environnement)	679 \$
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Permis (Loi sur les terres du domaine de l'état)	400 \$
Consultant pour la caractérisation écologique du terrain, lorsque requis dans le cadre d'une demande d'autorisation : milieux naturels, humides et hydriques	5 000 \$
Total	8 884 \$

Attendu les sommes disponibles au programme *Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles* du gouvernement du Québec;

Attendu la recommandation favorable du Comité seigneurie de la MRC émise lors de sa rencontre du 3 avril 2019;

Il est proposé par Madame Nicole Viel Noonan, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'attribuer la somme de 8884 \$ (taxes incluses) à même les fonds disponibles au programme *Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles* du gouvernement du Québec afin d'acquitter les frais relatifs aux autorisations et caractérisations nécessaires dans le cadre du développement de la phase 2 du sentier des Trois-Fourches.

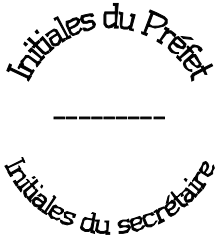
122-04-2019

SÉCURITÉ CIVILE – ENTENTE INTERMUNICIPALE

Attendu que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 avril 2019

Page - 13 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que les municipalités de la MRC de Lotbinière ont signifié leur intérêt à participer à la démarche collective pour réaliser les Plans Municipaux de Sécurité Civile (PMSC);

Attendu que les municipalités de la MRC de Lotbinière ont reçu une subvention de 16 500 \$ pour la réalisation des Volet 1 et Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de se conformer au nouveau règlement;

Attendu que lors du forum qui s'est tenu à Saint-Gilles le 1er février 2019 les maires ont manifesté leur intérêt pour le plan de travail présenté par Monsieur Philippe Jobin répondant aux actions minimums à mettre en place afin d'atteindre la conformité au Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimums pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre et pour une participation financière à la hauteur de la subvention reçue pour chaque municipalité soit 16 500 \$;

Attendu qu'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de régir la réalisation des actions minimums à mettre en place afin d'atteindre la conformité au Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimums pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre de manière régionale.

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité de désigner le Préfet et le Directeur général de la MRC de Lotbinière pour signer l'entente intermunicipale proposée aux municipalités désirant participer à la démarche régionale pour les Plans Municipaux de Sécurité Civile.

123-04-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu la levée de l'assemblée à 21h16.

.....
le préfet

.....
le directeur général et secrétaire trésorier

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 10 avril 2019

Page - 14 -